



Liste reprenant les informations à soumettre au Premier ministre par chaque membre du Gouvernement en vertu du Code de déontologie

Nom : HAAGEN
Prénom(s) : Claude
Fonction : Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural
Ministre de la Sécurité sociale

Activités rémunérées exercées au cours des 10 années précédant la prise de fonction :

- 2012-2022 : Bourgmestre de Diekirch
- 2012-2022 : Député
- 2012-2022 : Syndicat intercommunal à vocation multiple Nordstad (ex-ZANO)
- 2012-2022 : Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets en provenance de la région de Diekirch, Ettelbruck et Colmar-Berg (SIDEK)

Participations financières individualisées, sous forme d'actions ou d'autres titres, dans le capital d'une entreprise¹ :

- AXA S.A., BNPP L1 Diversified World Balanced, Sanofi-Aventis S.A., Sunelec Diekirch s.c.

Activités professionnelles exercées par le conjoint/partenaire au moment de la prise de fonction :

- Nature de l'activité : Soins
- Dénomination de la fonction exercée : Infirmière diplômée e.r.
- Nom de l'employeur (le cas échéant) : CHdN Ettelbruck

Je soussigné :

- certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente liste ;
- m'engage, en cas d'évolution de la situation ou des intérêts mentionnés dans les différentes rubriques, à mettre à jour la présente liste ;
- a pris connaissance que cette liste sera publiée en annexe de ma notice biographique sur le site internet du gouvernement.

Date : 31 mai 2022

S. Claude HAAGEN

¹ Les parts de fonds communs de placement, vu qu'elles ne représentent pas un intérêt direct dans le capital d'une entreprise, ne doivent pas être déclarées.